



pour notre santé.

Les droits acquis doivent être rappelés et renforcés.
Votre voix compte en tant que patient et vous n'êtes
jamais seul face au système de santé.



Défendre vos droits Vous représenter Agir sur les lois

Il y a 20 ans était adoptée une loi déterminante pour les droits des malades et la qualité du système de santé.

Cette loi, c'est la loi Kouchner.

Droit à l'information renforcé, accès direct au dossier médical, droit au respect de la dignité, consentement éclairé, non-discrimination, représentation élargie... Autant de progrès qui nécessitent encore d'être défendus et étendus pour faire entendre toujours plus la voix de tous les usagers de la santé.

Cette loi fut adoptée notamment en réponse à la crise de confiance occasionnée par les scandales sanitaires des années 80 et 90. Faut-il attendre d'autres scandales, de nouvelles crises sanitaires, pour que nous nous mobilisions ? Faut-il attendre d'être soi-même malade pour se sentir concerné et être correctement informé, voire représenté ?

Non. Car nous sommes tous concernés et devons tous être engagés pour notre santé.

Il y a bien une loi qui garantit le respect de nos droits en matière de santé. Et il y a un collectif qui porte notre voix en tant qu'usager : France Assos Santé.

**Notre action et nos propositions :
france-assos-sante.org/tous-unis-pour-notre-sante**



 **+ de 15 000 Représentants des Usagers issus d'associations agréées de santé**

 **Ligne Santé Info Droits : 01 53 62 40 30**

 **Informations et actions sur france-assos-sante.org**
